

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE BELLON

Chronique des questions ouvrières et des assurances sur la vie

Journal de la société statistique de Paris, tome 44 (1903), p. 320-323

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1903__44__320_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1903__44__320_0)

© Société de statistique de Paris, 1903, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

CHRONIQUE DES QUESTIONS OUVRIÈRES ET DES ASSURANCES SUR LA VIE.

La coopération en France. — *L'Almanach de la coopération française* pour 1903 donne :

1° Sous la rubrique : « Statistique des sociétés coopératives de consommation » le nombre, par département, des sociétés dans chacune des années 1892 à 1902 inclus et, pour chacun des départements successivement, le nom, l'adresse, la date de fondation, le nombre de sociétaires, le chiffre d'affaires, la nature des marchandises, le nom du président et du secrétaire de chaque société. Ces indications, dont les lacunes sont signalées avec regret par une note du Comité central, n'en constituent pas moins les bases d'un travail du plus haut intérêt au point de vue du développement du mouvement coopératif; le nombre des sociétés de consommation, qui, de 938 en 1892, s'est constamment élevé depuis cette époque, pour atteindre 1 761 en 1902;

2° Pour les sociétés coopératives de production, une simple liste comportant une division entre les associations adhérentes à la Chambre consultative des associations ouvrières de production et les associations non adhérentes à cette Chambre, les sociétés étant énumérées par département dans chacune de ces deux catégories.

La coopération en Grande-Bretagne. — D'après *l'Almanach de la coopération française* pour 1903, la statistique des sociétés coopératives de consommation en 1902 était définie par les chiffres suivants :

	Au détail.	En gros. (Wholesale [Angleterre].)
Nombre de sociétés	1 462	1
— de comités adhérents	"	1 092
— de membres	1 793 770	"
Capital-actions	554 000 000 ^f	23 723 625 ^f
Capital-emprunts	"	27 923 725 ^f
Ventes	1 330 637 000 ^f	441 052 075 ^f
Bonis	208 450 000 ^f	8 361 675 ^f

Moyenne des achats par membre : 742 fr.

La coopération en Suisse. — Le même document fournit, pour la date du 1^{er} avril 1902, la statistique suivante des sociétés coopératives de consommation :

Nombre des sociétés	353
— des membres	130 950
Locaux de vente	789
Ventes	47 346 850 ^f
Moyenne des achats par membre	361 ^f

La coopération dans le monde. — Le même *Almanach* indique, dans une note signée des initiales Ch. G., que « le nombre des sociétés coopératives de consommation dans le monde entier est presque exactement de 10 000 et le nombre total de leurs membres est évalué à 4 millions (ce qui représente environ 20 millions de personnes) ».

Les charges de l'assurance obligatoire contre les accidents en Allemagne. — Le rapport de la corporation minière allemande relatif à l'année 1902, qui porte la date du 30 juillet 1903, contient de très intéressants renseignements sur les effets de la nouvelle législation allemande du 30 juin 1900 concernant l'assurance obligatoire contre les accidents. Une des dispositions les plus importantes de cette législation consistait dans la majoration du fonds de réserve dont la constitution est imposée aux corporations. Pour la corporation minière, le fonds de réserve était, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, d'environ 27 milliards de marcs; lorsque le nouveau régime sera complètement appliqué, il atteindra plus de 110 millions pour cette corporation. Les autres industries, également atteintes par l'application de la loi nouvelle, ont adressé au Conseil fédéral et au Reichstag des pétitions auxquelles a répondu un mémoire du Chancelier de l'Empire daté du 17 avril 1903; ce mémoire soutient que la majoration du fonds de réserve est nécessaire et que la situation financière des corporations industrielles sera améliorée sans aggravation de charges. Le rapport de la corporation minière conteste cette assertion: il expose que, de 1900 à 1901, les charges se sont élevées de 39 p. 100, et que cette augmentation est principalement due au versement supplémentaire exigé pour le fonds de réserve: il renvoie, pour les détails du calcul, au n° 14 du *Compass*, organe de la corporation minière.

Les salaires dans les mines allemandes. — Au moment où l'on signale l'agitation ouvrière dans la Westphalie (1), il ne semble pas inutile de donner quelques indications statistiques sur le bassin minier de la Ruhr.

En 1902, 236 543 ouvriers (dont 50,3 p. 100 mineurs proprement dits, 28,3 p. 100 ouvriers du fond d'autres catégories, 18 p. 100) adultes travaillant au jour et 3,4 p. 100 jeunes gens au-dessous de 16 ans travaillant au jour) étaient occupés dans le bassin de la Ruhr.

	1901.	1902.
	—	—
	Marcs.	Marcs.
Salaire par poste (2)	4,07	3,82
— des mineurs proprement dits	4,98	4,57

Il est à noter que la moyenne des salaires n'a été, en 1902, que de 2,97 marcs en Haute-Silésie et de 3,57 marcs dans les mines fiscales de la Sarre.

L'origine de l'agitation est l'ankylostomiasie, maladie qui sévit cruellement sur la population minière.

Les accidents du travail en Belgique. — La Chambre des représentants de Belgique a adopté le projet de loi sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail; ce projet, en 40 articles, est actuellement soumis au Sénat.

L'enquête industrielle de la commission Mosely aux États-Unis. — L'enquête, dont l'initiative est due à M. Alfred Mosely, avait pour but, dans la pensée de son promoteur, de faire connaître aux ouvriers anglais les progrès de l'industrie américaine; elle a été effectuée par 23 délégués des Trade-Unions, qui accompagnaient M. Morely.

(1) Voir, sur ce point, la très intéressante circulaire n° 2528 (du 19 août 1903) du Comité central des Houillères de France, à laquelle sont empruntés les chiffres de salaires ci-dessus.

(2) Le nombre des postes est en moyenne de 296.

Au point de vue statistique, on peut citer les chiffres suivants relatifs à la durée du travail :

NATURE DE LA PROFESSION.	DURÉE DU TRAVAIL	
	ALX ETATS-UNIS.	EN GRANDE-BRETAGNE.
Hauts fourneaux	12 heures par jour.	8 à 12 heures par jour.
Fondeurs de fer	9 heures 1/2 par jour.	9 heures par jour.
Mécaniciens	56 heures par semaine.	52 heures par semaine.
Constructeurs de chaudières et de navires en fer	48 à 60 heures par semaine.	Durée plus longue qu'aux États-Unis.
Couteliers	10 heures par jour.	9 heures par jour.
Fileurs de coton	5 à 72 heures par semaine (selon les États).	55 heures par semaine.
Tisseurs	58 à 72 heures par semaine (selon les États).	55 heures par semaine, plus une demi- heure pour le nettoyage des machines.
Taillleurs d'habits	8 à 12 heures par jour.	Même durée quotidienne qu'aux États- Unis, mais durée hebdomadaire moins grande à cause de l'arrêt l'après-midi du samedi.
Ouvriers en chaussures	54 à 60 heures par semaine.	52 heures 1/2 à 54 heures par semaine.
Travailleurs du cuir	60 heures par semaine.	56 heures par semaine.
Lithographes	53 heures par semaine.	50 à 55 heures par semaine.

Les délégués sont presque unanimes à considérer la durée du travail comme plus longue aux États-Unis qu'en Grande-Bretagne; en particulier, le délégué du Comité parlementaire des Congrès des Trade-Unions s'exprime formellement sur ce point.

On trouvera, dans le numéro de juillet 1903 du *Bulletin de l'Office du travail*, un résumé des travaux de la commission d'enquête.

Une enquête officielle sur le personnel des chemins de fer de l'État autrichien. — L'enquête dont il s'agit (1) est spéciale aux cantonniers des voies ferrées; ce qui en constitue l'intérêt, c'est l'homogénéité des conditions d'existence et de travail du personnel auquel elle s'applique. Le document qui résume l'enquête comprend, indépendamment de l'introduction et des annexes, trois chapitres : dans le premier, les salaires en argent, les allocations en nature (logement, chauffage, jouissance d'un terrain) et les éléments de composition de la famille sont successivement exposés; le second chapitre traite des budgets de ménage, du travail agricole, de l'élevage du bétail et de la volaille, des conditions d'habitation; le troisième est réservé à des monographies au nombre de 33, dont un tableau récapitulatif donne les résultats comparés.

Cette enquête constitue la première partie d'un travail plus considérable qui comprend une série d'études relatives au personnel des chemins de fer de l'État autrichien; la deuxième partie sera consacrée aux ouvriers des ateliers de chemins de fer.

Institutions de prévoyance aux États-Unis. — D'après le rapport relatif à l'exercice 1901-1902, le Département de secours de la Compagnie de chemins de fer Baltimore et Ohio (*Relief Department of the Baltimore and Ohio Railroad Co*) comptait, en fin d'exercice, 40 018 membres, en augmentation de 2 776 sur l'exercice précédent. Le tableau suivant présente les résultats de l'exercice :

	Nombre de cas.	Sommes dépensées.
		dollars.
Décès par accidents du travail	119	130 338
— pour autres causes	252	133 515
Incapacités de travail (par accidents du travail)	9 526	114 928
— — (par maladie et autres causes)	9 274	146 351
Dépenses de chirurgie	7 326	12 883
Total	26 497	538 015

La Compagnie a versé, durant l'exercice, 91 000 dollars, dont 75 000 pour le service des pensions et 16 000 pour celui des secours.

(1) *Die Lage der Wächter der K. K. Staatsbahnen (La Situation des cantonniers des chemins de fer à l'État)* Vienne, 1903. Alfred Hölder, III-31 pages; 18 cent. 26.

Le nombre des pensionnés au 30 juin 1902 était de 336; le montant total des pensions allouées était de 63 144 dollars.

La population étrangère dans l'industrie américaine au Massachusetts. — Le numéro d'août 1903 du Bulletin du travail du Massachusetts contient une étude détaillée relative à l'intervention de l'élément étranger dans la population ouvrière du Massachusetts. De cette étude, il ressort qu'en dix années le nombre total des immigrants a passé de 99 131 à 160 610. Répartis par pays d'origine, les résultats sont les suivants :

Pays d'origine.	Origine de la période décennale.	Fin de la période décennale.	Différence.
Irlande.	35 600	39 468	+ 3 868
Canada (français).	17 292	29 445	+ 12 153
Angleterre.	10 502	14 527	+ 4 025
Canada (anglais).	3 181	9 440	+ 6 259
Nouvelle-Écosse	8 703	9 058	+ 355
Suède	2 889	7 855	+ 4 966
Italie.	1 874	7 702	+ 5 828
Russie	539	7 359	+ 6 820
Écosse	3 262	5 940	+ 2 678
Allemagne.	4 473	5 349	+ 876
Portugal	2 175	4 722	+ 2 547
Pologne.	385	3 156	+ 2 771
Nouveau-Brunswick.	2 799	2 785	— 14
Terre-Neuve.	470	1 687	+ 1 217
Ile du Prince-Edouard.	1 303	1 266	— 37
France	641	1 240	+ 599
Pays de Galles.	173	304	+ 131
Autres pays étrangers	2 870	9 307	+ 6 437
	99 131	160 610	+ 61 479

La statistique internationale des accidents du travail. — Nous avons signalé, dans notre Chronique de mars dernier (1), que le Congrès de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs n'avait pu examiner l'étude des moyens tendant à unifier la statistique des accidents dans les divers pays. Notre Chronique de septembre 1902 visait (2) le sixième Congrès international des accidents du travail et des assurances sociales tenu à Düsseldorf l'année dernière. L'un des vœux de ce Congrès a chargé le Comité permanent du Congrès de préparer la réalisation de cette statistique d'accord avec l'Institut international de statistique et l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. Le n° 1 de 1903 du Bulletin du Comité permanent contient, précédées d'une note de M. E. Fuster, les propositions formulées par M. Kögler, directeur de l'établissement d'assurance obligatoire contre les accidents de Vienne, par M. le Dr Zacher, président de chambre à l'Office impérial allemand des assurances, par M. l'inspecteur général Magaldi, de la division du Crédit et de la Prévoyance du Ministère italien de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, enfin par M. Colajanni, directeur de l'Association minière sicilienne pour la prévention des accidents.

Les assurances sur la vie dans l'État de Connecticut. — Le rapport, daté du 13 mars 1903, de M. Theron Upson, commissaire des assurances pour l'État de Connecticut, donne les chiffres suivants pour l'année 1902 :

Catégories de compagnies.		1902.		
		Recettes totales.	Primes encaissées.	Dépenses totales.
		Dollars.		
Compagnies {	de l'État de Connecticut. . .	31 980 004,80	21 932 594,48	23 209 522,45
	d'autres États.	349 387 860,84	274 920 324,22	214 338 639,31
	d'assurance industrielle. . .	88 981 796,70	81 707 426,44	59 907 591,16
		470 349 662,34	378 560 545,14	297 455 752,92

Maurice BELLOM.

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1903, p. 109.

(2) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1902, p. 320.